



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2018

Absents : Carole PARAT, Véronique CLUTIER
6 personnes dans l'assistance

En début de conseil municipal, Benjamin BAZOUD, nouveau directeur des services se présente. Il propose que les Comptes rendus et les PV du conseil municipal ne fassent plus qu'un sachant que les interventions de chaque conseiller ne sont pas reprises dans les documents de la mairie. Tout le monde est d'accord pour cette simplification. Pour notre part nous continuerons à faire nos comptes rendus détaillés, même s'ils n'ont pas de valeur officielle !

Approbation du CR du 12 juillet et celui du 29 août :

S'agissant de celui du 12 juillet, les modifications que nous avons demandées n'ont pas été faites, le vote est reporté, le compte rendu du 29 août est approuvé à la majorité.

1 Retrait du SYMPAM Syndicat du Pays Ardèche Méridionale

La communauté de communes a voté le retrait de ce syndicat au motif qu'il n'y a qu'une action sur le territoire de la commune, que le périmètre ne correspond pas à celui du futur SCOT et que la contribution annuelle est d'environ 84.000€.

Pierre Yves CUNY vice président du SYMPAM dit qu'il votera contre car la fin du syndicat est prévue en janvier 2021 et qu'il ne voit pas l'intérêt de se retirer avant.

Pour notre part, nous regrettons que le SYMPAM qui mène un certain nombre d'actions intéressantes dans le sud Ardèche ne soit pas plus actif sur notre territoire. Nous n'en connaissons pas la raison. Mais nous pensons aussi qu'il faut réduire le « mille feuille territorial »

Dans la mesure où la communauté de communes reprendra l'activité menée sur le territoire par le SYMPAM (pépinière d'entreprises) et compte tenu des aspects financiers

Nous votons POUR

2- Rapport d'activité de la communauté de communes ARC

René GIMENEZ présente en détail les éléments du rapport d'activité 2017 : 22.785 habitants, 15 communes, 36 élus, 105 agents, des champs d'interventions importants , 10 pôles d'activités: Développement économique avec l'élaboration d'un schéma d'orientation, Développement Durable, Environnement, Culture , Urbanisme , Tourisme, Petite Enfance, Jeunesse...

Concernant le budget de ARC, il faut noter qu'une grande partie des dépenses est de la redistribution aux communes. (voir le rapport d'activité sur notre site internet).

Nous rappelons les inquiétudes que nous avons exprimées sur le choix des commerces de La Chevrière où il faudra veiller à ce qu'ils ne fragilisent pas le commerce rupismaurien.

Nous trouvons que la dynamique de la communauté de communes suite à la fusion est intéressante et

Nous votons POUR

3-Rapport de la communauté de communes sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Adèle LAMBERT commente ensuite le rapport sur les déchets ménagers. Les points d'apports volontaires représentent maintenant 80 % de la collecte. A terme ce sera la totalité. Nous demandons que le choix d'implantation des bacs se fasse en concertation avec les riverains et nous demandons que des bacs à roulette de tri soient installés plus fréquemment à proximité des bacs d'ordures ménagères.

Nous soulignons également certaines faiblesses du tri dans les déchetteries et suggérons que les associations faisant de la récupération puissent y avoir des conteneurs comme cela se fait dans

d'autres régions. Il apparaît que les élus de ARC sont conscients des points à améliorer dans le fonctionnement des déchetteries.

Le maire demande de voter,

nous votons POUR

4- Approbation du rapport de la communauté de communes sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC

Michèl CHEYNET présente le dispositif, 200 contrôles/ an répartis entre les diagnostics avant ventes, les contrôles d'implantation et de bonne exécution.

Il nous est précisé que le contrôle n'est pas contraignant.

Nous demandons si un dispositif similaire existe pour les eaux pluviales. Michel CHEYNET nous dit que ce n'est pas travaillé actuellement au sein de la commission environnement.

Nous approuvons ce rapport.

5- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le rapport de la CLECT suite à l'élargissement du transfert de la compétence jeunesse et du transfert de celle concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été adressé à la commune. Il en ressort une attribution inchangée de 569.058€ pour la commune de Rochemaure.

Nous faisons remarquer au maire que c'est une bonne nouvelle et qu'en 2017 lors de la fusion il n'avait cessé de dire que nous allions avoir une baisse de cette recette. Nous souhaiterions que ces éléments soient largement communiqués à la population autant que l'avait été en 2017 « l'annonce d'une baisse annoncée de la CLECT à cause de la fusion imposée par l'Etat ».

Nous votons POUR

6- Syndicat Mixte du conservatoire Ardèche Musique et danse Adhésion de Charmes sur Rhône

Pas de remarques particulières, **nous votons POUR**

7-Marché extension école élémentaire - Avenants

Des ajustements techniques s'avèrent nécessaires pour différents lots :

lot 1 VRD 3.854,30HT (aménagement de la cour sur une surface plus importante)

lot 3 charpente : 1.584,50 HT couverture jonction du toit entre l'école et l'extension

Lot 6 Métallerie 2.349,40 HT ajout d'un portillon, tôle couvre joints

Lot 8 Cloisons, doublage peintures 7.160,82HT panneaux de protection muraux, peinture hall d'entrée

Lot 9 Revêtements des sols et faïences 770€ HT : carrelage rampe extérieure.

Le montant total de ces avenants est de **15.719,02€ HT**. Cela vient s'ajouter aux dépenses précédentes.

Nous demandons au maire que lors de l'inauguration les chiffres du coût de l'école soient donnés ainsi que la part des subventions qui au final est relativement faible. **Avec les avenants d'aujourd'hui on aura dépensé pour cette 2° tranche 1.130,719€ HT sur lequel on a touché seulement 310.000€ de subventions soit un montant de 27,4 %**

Sur la 1ere tranche nous avons dépense 1.940.965€ HT avec une part de subventions de 34 %

Au total l'école aura coûté 3.071.684€ HT et nous aurons perçu 968.292€ de subventions soit une part de 31,5 % sans compter les frais financiers liés aux emprunts.

Donc la commune aura payé plus de 2 millions d'euros sur ses fonds propres ou emprunts.

Nous invitons les élus à comparer avec la commune de Baix qui pour une école neuve de 6 classes a payé 2.340.00€ HT et a bénéficié d'un taux de subvention pratiquement de 50 % et parallèlement la commune de Baix développe des projets sur les anciens locaux de la mairie.

Une nouvelle fois il nous est dit que les élus ont fait le bon choix et que nous allons avoir une magnifique école . Peut être, mais à quel prix et au détriment de quels autres investissements ?

Nous votons CONTRE

8- Subvention Exceptionnelle Rochemaure Aquarelle

Lors de la Biennale de Rochemaure Aquarelle en juillet dernier, 2 artistes ont mené un atelier d'une journée pour des enfants de Rochemaure, Un partenariat a été fait avec l'Amicale Laïque. 6 enfants ont suivi cette journée et ont réalisé une œuvre collective et des tableaux individuels. Pour dédommager les artistes qui ont fourni du matériel et donné de leur temps, il est demandé une subvention exceptionnelle de 100€, sachant que l'association prend également à sa charge 100€

Anne Dominique membre du bureau de Rochemaure Aquarelle ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité des votants

9- Finances- Subvention classes de découverte École élémentaire classe découverte

2 classes de l'école élémentaire envisagent un voyage en classe découverte autour des thèmes « astronomie » et « percussions et jeux du monde » en juin 2019. Le budget prévisionnel global est de 12.526€ participation des familles 5.280€, subvention du conseil départemental 1.232€ participation de l'amicale laïque 1.064€. Pour équilibrer le budget, il est demandé une subvention de 4.950€.

Nous nous faisons préciser la durée (5 jours) le lieu Meyras. Marlène Gomez précise que l'inspection académique donnera son accord en janvier et qu'à partir de là les parents seront informés et que les éventuelles familles en difficulté financière seront orientées vers le CCAS.

Nous votons POUR

10- Convention de prêt de local communal pour la bibliothèque

En vue de la création d'une bibliothèque, il sera mis à disposition du CAR association qui gère la future bibliothèque, le local communal situé 1 place de la mairie au rez de chaussée. Une convention a été préparée à laquelle sera joint un état des lieux réalisé après les travaux prévus prochainement.

Il reste un problème d'infiltration d'eau liée à la toiture qui doit être réglé avec ADIS.

Pierre Yves Cuny et Anne Dominique Blanc membres du Bureau du CAR, ne prennent pas part au vote

La convention est adoptée à l'unanimité des votants.

11- Taxe d'aménagement majoration pour certains secteurs :

Suite à la commission urbanisme réunie le 6 novembre, il est proposé de majorer le taux d'aménagement sur certains secteurs pour lesquels les équipements publics (électricité, raccordement égouts,réseaux) auront un impact financier important. La commission propose un taux de 2,5 % sur le territoire et de 5 % pour les secteurs en OAP.

Nous demandons pourquoi il n'y a pas eu des projections plus fines sur les coûts d'aménagement ce qui aurait permis une évaluation plus fine du taux de la taxe d'aménagement.

Le maire nous répond que le taux maxi est de 5 %, et que compte tenu des faibles variations une analyse plus fine étant compliquée et consommatrice de temps cela n'en valait pas la peine.

Compte tenu du choix de ce plafond de 5 % qu'on ne peut dépasser, **nous votons POUR.**

12- Acquisition de la Parcelle AK 540

Une partie de la voirie communale située rue du Teil au niveau de la parcelle AK 540 empiète sur cette parcelle. La commune et le propriétaire souhaitent régulariser cette situation. La délibération a pour objet de permettre à la mairie d'acquérir le terrain concerné (23m2) au prix de 1.150€.

Nous nous faisons préciser que ce terrain n'est pas constructible et que le prix proposé est au dessus du prix des domaines.

Ayant eu des informations laissant à penser que le document d'arpentage n'a pas été signé à ce jour par le propriétaire ,

Nous nous abstenons.

13- Urbanisme Enedis convention de servitude

Dans le cadre des travaux de la déviation de la RN102, Enedis sollicite une convention de servitudes pour la partie de la parcelle AM623.

Pas de remarques, **nous votons POUR**

14- BP Décision modificative n°2

La trésorerie demande à la commune d'amortir des études réalisées récemment : études des risques concernant le Lavezon soit 2.925,60 par an sur 5 ans

Il s'agit également de faire face aux dépenses d'extension électrique suite aux autorisations d'urbanisme délivrés par la commune dépense prévue 1.742,04€

Il s'en suit des modifications d'écritures dans le budget.

Nous votons POUR

15 – Finances Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le niveau des fonds disponibles pour la commune apparaît insuffisant pour faire face aux obligations de paiement à venir, les subventions attendues n'ayant pas toutes été perçues (en attente 585.000€). Le maire propose de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, sachant que ce procédé n'a pas vocation à financer de l'investissement ni à produire une ressource budgétaire. Il finance le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Nous nous faisons confirmer qu'il y a également l'avance de TVA à faire. Les intérêts de la ligne de trésorerie sont calculés selon le montant tiré et la durée (900€/an approximativement).

C'est un coût de fonctionnement qui vient s'ajouter aux autres frais financiers liés aux emprunts, mais qui est assez classique lors de la réalisation de travaux importants et que les subventions tardent à arriver.

En conséquence, **nous votons POUR**

16- Règlement Intérieur des salles communales – Modification et désignation d'un référent sécurité

Le règlement intérieur doit être modifié afin de l'actualiser à différents niveaux : prise en compte du nouveau périmètre de la communauté de communes, horaires, modalités d'annulation, demande des services de sécurité d'avoir un référent nominatif lors des locations .

Nous votons POUR

17- Modification règlement du cimetière dimension des concessions.

Une erreur a eu lieu dans la délibération de 2010 concernant la dimension des emplacements dans le nouveau cimetière. Légère différence de largeur annoncée et de profondeur à certains endroits. Il y a lieu de rectifier et d'actualiser les tarifs . Les tarifs sont différents pour les habitants de la commune ou les propriétaires d'un bien sur Rochemaure ou justifiant de 25 ans de résidence dans la commune et pour les personnes extérieures. Les concessions sont d'une durée de 30 ou 50 ans.

Pour les personnes ayant une concession à renouveler, le prix est celui en vigueur au moment du renouvellement.

Pour l'espace cinéraire, le tarif appliqué à l'emplacement pour une durée de 30 ans est fixé à 1.000€

Michel Cheynet nous précise qu'il faudra modifier le règlement intérieur pour permettre un accès par derrière pour l'entretien et éviter aux personnes en charge de cet entretien de devoir monter sur les tombes.

Nous votons POUR

18- Personnel communal : diminution d'horaire à la demande d'un agent

Un agent non titulaire en charge du temps péri-scolaire a demandé à réduire son temps de travail de 7,5H à 4H07. Nous trouvons qu'un temps de travail aussi court est lourd en coût de gestion. Mais c'est une personne qui donne entièrement satisfaction et cette réduction se fait à sa demande.

Nous votons POUR

19- Propriété communale- Rachats de meubles de cuisine

Le locataire de l'appartement situé à l'étage de l'école maternelle a quitté son logement et a sollicité la collectivité pour qu'elle acquiert le mobilier de cuisine intégrée installé par ses soins et qu'il ne peut déménager. Le rachat a été estimé à 1.060,32€

Nous nous faisons confirmer que cette installation a été faite avec l'accord de la collectivité, que les factures d'achat ont été fournies et qu'il n'y a pas de risques de précédents vis à vis d'autres locataires.

Nous demandons comment est attribué ce logement. Compte tenu de son emplacement, Il est proposé en priorité aux enseignants ou au personnel municipal.

Concernant la reprise de la cuisine,

Nous votons POUR

20- Mise en vente de la maison Bellina auprès de 3 agences immobilières

Il s'agit de confier la vente de cette maison à des professionnels ; nous faisons part de notre regret qu'une utilisation pour des bureaux n'ait pas été également envisagée. Nous faisons remarquer que dans l'offre de biens à vendre ou à louer pour des activités industrielles, commerciales ou services recensés par le nouveau site mis en place la communauté de communes ARC, Rochemaure n'a mentionné qu'un bâtiment. Alors qu'il en existe d'autres. Nous sommes convaincus qu'avec l'arrivée de la fibre optique, il y a des opportunités à développer autour des tiers lieux et espaces de co-working. Si la maison Bellina ne convient pas , il peut y avoir d'autres endroits pour cela.

Concernant la mise à la vente de la maison Bellina,

Nous votons POUR

QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres.

Les modalités ont changé, il doit y avoir maintenant 3 élus de la majorité et 2 de l'opposition, le maire et les adjoints ne peuvent pas être désignés. Lors du Conseil Municipal, les élus les plus âgés sont retenus (Jean Claude AUDOUARD, Marie France MARTIN, Christine GRILLET) puis à la demande de certains et avec notre accord sont désignés :

Pour la majorité : Jean Claude AUDOUARD, Ghislaine CHAMPALBERT et Denis VERON.

Pour l'opposition : Bruno MALTAVERNE, Anne Dominique BLANC

Commission participation citoyenne.

Il s'agit de la mise en place de référents dans le cadre du dispositif mené avec la gendarmerie pour la prévention des vols et cambriolages. Nous demandons pourquoi il n'y a pas eu de délibération avant la signature de cette convention. Le maire nous dit que sur ce sujet ce n'est pas obligatoire. Nous demandons qu'une information soit donnée à la population sur le cadre d'intervention de ces personnes et sur les missions exactes qui leur sont confiées, le maire nous dit que depuis la signature de la convention le dispositif n'a guère avancé.

Inauguration de l'école le samedi 24 novembre à 11H portes ouvertes à 10 heures.

Suite étude CEREMA sur les enjeux de circulation Nous demandons quelle suite sera donnée pour la mise en œuvre des préconisations. Nous aurions souhaité un groupe de travail élargi. Le

maire nous dit qu'il n'a pas reçu le rapport final de CEREMA et visiblement un groupe de travail élargi n'est pas prévu par la majorité.

Nous demandons où on en est de la demande du **foot d'aménager des vestiaires**? Il y aurait une possibilité de construction en continuité du local existant sur une parcelle non inondable. Mais René Gimenez nous dit que sans subventions cela ne se fera pas. Pour notre part nous pensons qu'il faudrait réfléchir ce projet en lien avec les autres activités sportives à proximité (tennis) et en partenariat avec la commune de Meysse qui utilise les terrains de foot et de tennis pour des tournois.

Il y a discussion entre les élus pour savoir si les tennis doivent rester fermés ou s'ils doivent être totalement ou partiellement ouverts.

La parole est ensuite donnée au public.

Mr D. se fait confirmer la date et le lieu de réunion de la CLI le 17 décembre à 18h30

Mme D. exprime son indignation d'apprendre par un article dans la presse nationale les dégradations commises sur des registres municipaux il y a quelques années alors que la presse locale n'en a jamais parlé. Elle demande davantage d'informations et de transparence sur ce dossier.

Fin de ce conseil municipal très chargé vers 21 heures.